

**RAPPORT N° 97/4-17**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1996**

L'exécution du Budget 1996 de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle est retracée au travers du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur et le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour ce qui est du Comptable, fait ressortir :

un excédent cumulé de 53 518,34 F en Section Investissement,  
et un excédent cumulé de 697 047,80 F en Section Fonctionnement,  
soit un excédent cumulé de 750 566,14 F au total.

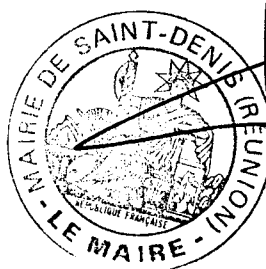
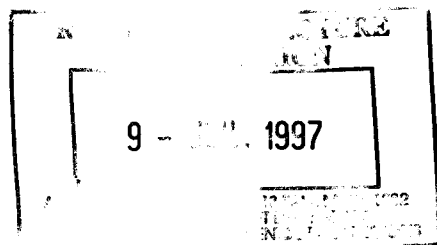
Conformément aux dispositions applicables aux régies, il appartient maintenant à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat cumulé de la Section Fonctionnement (soit un excédent de 697 047,80 F).

Compte tenu des aménagements et prestations actuellement réalisés par la Ville, bénéficiant de manière directe ou indirecte aux marchés fixes et forains, d'une part, et des travaux nécessaires au bon fonctionnement de ces mêmes marchés, d'autre part, je vous propose d'approuver l'affectation suivant du Résultat de l'exercice 1996 de la Régie Marchés et Droits de Place :

- |   |  |               |
|---|--|---------------|
| 1 | Reversement à la Commune                 | 400 000,00 F, |
| 2 | Financement de la Section Investissement | 297 047,80 F. |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 97/4-17  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 27 juin 1997

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1996

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-17 du Maire ;

Vu le rapport de Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE  
(8 oppositions -dont 2 votes par procuration-)

Approuve l'affectation suivante du Résultat 1996 de la Régie Marchés et Droits de Place :

1	Reversement à la Commune	400 000,00 F,
2	Financement de la Section Investissement	297 047,80 F.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 1997

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

